



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N°2022_20703_0034

A Marseille, le 10/05/2022

Direction de la culture
Service des Musées

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Prestations de conception et de réalisation de la scénographie, de la signalétique, du graphisme, du soclage et de l'audiovisuel pour l'exposition « Pillages ! » au Musée d'Histoire de Marseille (3 lots) qui se déroulera du 12 octobre 2022 au 17 septembre 2023 (dates prévisionnelles).

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 4, posée le 10/05/2022 :

- Une prime est-elle attribuée au candidats qui ne seront pas retenus ?
- Pourriez vous préciser sur les plans que vous avez transmis, les emplacements des espaces utilisés pour l'exposition ?

Réponse 4, transmise le 10/05/2022 :

Il n'est pas prévu dans le règlement de consultation le versement d'une prime aux candidats non retenus.

Les annexes 3 et 4 au CCTP ont été colorisées afin de mettre en évidence les espaces dédiés à l'exposition temporaire.

Pour rappel, une fiche d'information n° 1 a été diffusée en date du 26/04/2022, et une fiche d'information n° 2 a été diffusée en date du 09/05/2022

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 10/05/2022, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- Annexe 3 au CCTP : ajout d'une zone en rose indiquant les espaces dédiées à l'exposition temporaire objet du marché
- Annexe 4 au CCTP : ajout d'une zone en rose indiquant les espaces dédiées à l'exposition temporaire objet du marché

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version des documents dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre, ne pourra pas être acceptée en entraînant l'irrégularité de l'offre.

La date limite de remise des offres initialement prévue le **20/05/2022 à 16h00 est maintenue.**
